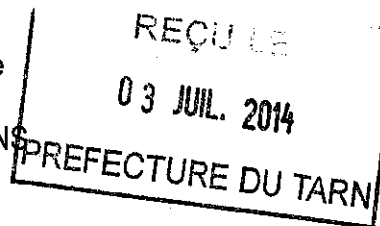


Date de convocation : 18/06/2014
Nombre de délégués présents : 28
Titulaires : 21
Suppléants : 7
Votants : 28

L'An Deux Mille quatorze, le vingt-quatre juin, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la communauté de communes du Centre Tarn à Réalmont, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie Rosé

Secrétaire de séance : Madame Sarah LAURENS



ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Messieurs, Jean-Guy AUGE Jean-Pierre LEFLOCH, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Alain FABRE, Emile GOZE, Alain GRIMAL, Zina KORICHI CHASSAIN, Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Jean-Pierre SOULA,

Suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Sandrine SANDRAL, Christian CROS, Chantal CAPELLE, Claude JULIEN, Anne-Marie LUGAN, Nadège MOGUEN, Dominique SANCHEZ,

ETAIENT EXCUSES : Mesdames, Messieurs, René CABROL, Damien CHAMAYOU, Alain SÉVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Louis FABRE, Joël MARQUÈS, Thierry VIEULES, Floriane THOMAS, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Isabelle CALMET, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Bernard TROUILLET, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Michel BOUAT, Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Marie Claude VABRE, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Najat DELPEYRAT, Thierry DUFOUR, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Thierry MALLÉ, Claudine MONTELS, Émilie RAYNAL, Pierre-MARIE SENES

N°04/2014 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion 2013 présenté par Monsieur Philippe ROBERT, Trésorier Principal d'Albi-Ville et Périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures pour l'année 2013.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par monsieur le Trésorier Principal d'Albi-Ville et Périphérie, visé et certifié conforme par madame la présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Albigeois - n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité :

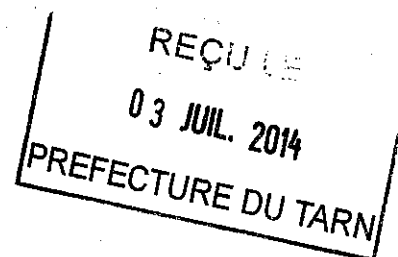
↳ **CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable,

↳ **APPROUVE** le dit compte de gestion établi par monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2013.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés :	28
Pouvoir(s)	0
Majorité absolue	14
Votes favorables	28
Votes défavorables	0
Nuls	0
Abstentions	0
	0

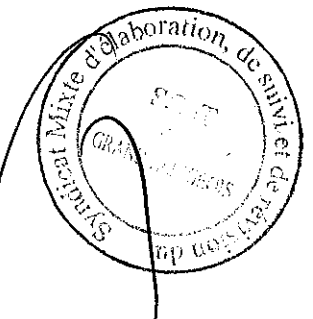
Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :



Fait et délibéré
Le 24 juin 2014
Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE



35400 SM SCHEMA GRAND ALBIGEOIS -BUDG

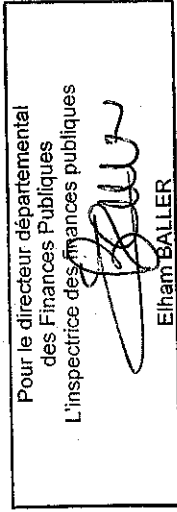
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **ALBI**, le **10 AVR. 2014**



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



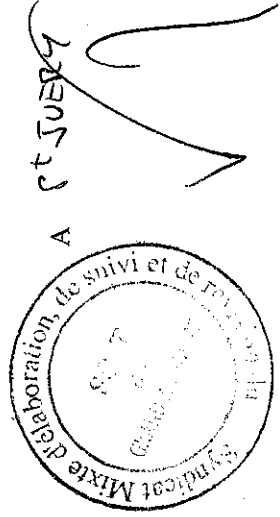
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SM SCHEMA GRAND ALBIGEOIS -BUDG pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Albi, le **11 14/2014**



Philippe ROBERT

Vu par *La présidente Anne Marie ROSE* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *24 juin 2014* par l'organe délibérant.



, le **23 juin 2014**